Nations Unies S/PV.7531

Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

7531e séance

Vendredi 9 octobre 2015, à 10 heures

New York

Président :	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	Mme Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

15-30594 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Libye, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Thaïlande à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/768, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Thaïlande.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2240 (2015).

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption aujourd'hui de l'importante résolution 2240 (2015). Malheureusement, le problème qu'elle cherche à régler – la crise migratoire – n'a guère besoin d'être présenté au Conseil. Nous ne le connaissons que trop bien après avoir vu les terribles images des noyés, et entendu les histoires déchirantes au sujet des pertes humaines et du décès tragique d'un garçon de 3 ans, Aylan Kurdi, et tant d'autres histoires.

La crise migratoire est sans aucun doute l'un des plus importants défis auxquels est confrontée notre génération. Des milliers de personnes sont mortes au cours des derniers mois; des milliers de personnes sont toujours exploitées alors qu'elles risquent leur vie dans la quête d'un avenir plus sûr en Europe. Cette situation ne peut pas durer.

Depuis juin, les forces de l'Union européenne (UE) en Méditerranée travaillent sans relâche pour contribuer à atténuer la tragédie humaine en haute mer au large des côtes libyennes. Elles ont sauvé des milliers de vies. Cependant, la situation s'aggrave, et c'est pourquoi le Conseil de sécurité a aujourd'hui autorisé l'opération navale de l'Union européenne en Méditerranée à prendre des mesures de répression contre tous les trafiquants de migrants qui opèrent en haute mer. Ces groupes n'ont aucun respect pour la vie humaine. Ils exploitent les personnes qui effectuent la traversée dangereuse de la Méditerranée. Ils surchargent des bateaux en mauvais état qui ne sont pas adaptés pour effectuer une traversée aussi dangereuse, et ils abandonnent leurs passagers à la première difficulté.

Tous les États membres de l'UE qui contribuent à cette opération sont dorénavant investis de l'autorité nécessaire pour réprimer les activités des trafiquants et intercepter leurs embarcations en haute mer. Tout trafiquant pris sur le fait sera mis aux arrêts et son bateau saisi. Nous ne devons pas permettre que des trafiquants de personnes sans états d'âme profitent du désespoir des autres. Soyons clairs. Toutes les mesures prises seront proportionnelles, respecteront les limites fixées par la résolution et l'on n'y recourra que contre les trafiquants et les bateaux vides. Les migrants recueillis durant l'opération seront emmenés en Europe conformément aux procédures établies.

Malheureusement, la seule lutte contre les trafiquants en haute mer ne réglera pas cette crise, mais elle enverra le message selon lequel l'on ne peut profiter de ce commerce diabolique en toute impunité. Elle sauvera des vies. Mais nous devons continuer de faire plus. Nous devons pour cela renforcer notre partenariat avec le Gouvernement libyen et travailler en commun au déploiement des prochaines phases de cette opération. Je me félicite que cette résolution ait été élaborée en coopération avec les autorités libyennes, et je salue chaleureusement l'accord politique concernant le Gouvernement d'unité nationale annoncé par Bernardino León hier soir. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec ce futur Gouvernement libyen.

Si nous voulons mettre un terme à cette crise sur le long terme, nous devons déployer des efforts collectifs pour éliminer les facteurs des migrations irrégulières. C'est le meilleur moyen d'éviter les innombrables décès de personnes en quête d'un avenir meilleur. Ceci exige d'aller au-delà du problème des trafiquants. Il faut aider les pays à gérer leurs flux migratoires. Il faut lutter contre les causes profondes des migrations massives, notamment les conflits et la pauvreté en Afrique et au Moyen-Orient, et contre les groupes extrémistes tels que l'État islamique d'Iraq et du Cham.

La résolution adoptée aujourd'hui est une petite partie de la solution à un énorme problème. Dans le cadre de son approche globale de la question des migrations, l'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les droits de ceux qui ont besoin de notre protection et pour atténuer les souffrances qui poussent les personnes au désespoir. Le Royaume-Uni continuera de jouer un rôle directeur dans l'action visant à trouver une solution globale à l'un des plus graves problèmes de notre génération.

M. Cherif (Tchad) : La résolution 2240 (2015), que nous venons d'adopter, autorisant l'opération navale de l'Union européenne en Méditerranée à lutter contre le trafic d'êtres humains et les passeurs de migrants en haute mer dans la Méditerranée a fait l'objet de longues négociations en vue d'un large consensus sur sa teneur et sa portée. Nous saluons la flexibilité et la compréhension dont le Royaume-Uni, initiateur de cette résolution, a fait preuve en prenant en compte la plupart des préoccupations légitimes exprimées par les pays africains.

Conscient de la gravité et de l'ampleur que prend le phénomène migratoire, le Tchad ne peut que saluer et appuyer toute initiative visant à sauver des vies humaines mises en péril par les naufrages à répétition des embarcations de fortune surchargées transportant des migrants. C'est dans cet esprit que le Tchad a voté pour cette résolution, en espérant qu'elle servira uniquement à lutter contre les réseaux criminels de passeurs et de trafiquants d'êtres humains sans porter atteinte ni aux migrants, ni à leurs droits, et moins encore à l'intégrité territoriale et à la souveraineté des pays africains riverains.

À cet égard, nous tenons à souligner la nécessité de conduire l'opération navale autorisée par la résolution conformément au cadre fixé et dans le respect absolu du droit international, ainsi que de la protection des droits des migrants et des demandeurs d'asile. Par ailleurs, nous osons espérer que la référence dans le texte au Chapitre VII de la Charte autorisant l'usage de la force armée ne donnera pas lieu à des interprétations extensives, comme cela a été malheureusement le cas dans le passé.

La Méditerranée est devenue depuis quelques années un véritable cimetière pour des milliers de migrants, essentiellement africains, quittant leur pays en prenant des risques énormes pour gagner l'Europe en quête d'une vie meilleure. La multiplication des conflits au Moyen-Orient, particulièrement en Syrie, en Iraq et en Libye, a donné une nouvelle ampleur au phénomène de la migration et a engendré d'importantes populations de réfugiés. Dans ce contexte, les passeurs et autres trafiquants profitent d'un chaos généralisé dont ils sont loin d'être à l'origine.

Par conséquent, à notre humble avis, engager une lutte contre les passeurs en haute mer sans s'attaquer aux causes profondes de la crise des migrants et des refugiés ne saurait être une solution viable, surtout quand on sait que la plupart de ces trafiquants se trouvent sur la terre ferme. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche globale, mettant l'accent sur les causes sous-jacentes du phénomène migratoire, dont entre autres la pauvreté, la misère, les crises socioéconomiques et les conflits armés, pourrait aider à envisager des solutions idoines et durables.

Dans cette perspective, nous souhaitons que la lutte contre les réseaux de trafiquants s'accompagne d'actions concrètes concomitantes en faveur du développement dans un élan de solidarité avec les pays d'origine des migrants. De même, un accent particulier doit être mis sur l'urgence d'un règlement pacifique des conflits en Syrie, en Iraq et en Libye, d'où sont issus ces derniers temps une grande partie des migrants.

Enfin, au regard de la profondeur de la crise migratoire, il est crucial que l'Europe conjugue ses efforts avec l'ensemble de ses partenaires, notamment les pays d'origine et de transit des migrants et des réfugiés, ainsi que les organisations régionales, telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes, en vue de relever les défis à travers une coopération dynamique et agissante.

L'emploi de la force militaire contre les passeurs en haute mer ne saurait suffire à lui seul pour mettre fin au flux de migrants et de réfugiés vers l'Europe.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de ma délégation sur la résolution 2240 (2015), qui vient d'être adoptée et que la Malaisie a parrainée. Nous remercions le Royaume-Uni d'avoir facilité les consultations entre les membres du Conseil en sa qualité de rédacteur dans le cadre de cette initiative. Nous apprécions vivement la souplesse dont les membres du Conseil ont fait preuve au cours des négociations très difficiles sur le texte, mais qui se sont finalement avérées constructives et fructueuses.

La Malaisie se félicite de l'adoption de la résolution 2240 (2015). Il s'agit d'une réaction du Conseil qui arrive à point nommé en vue de faire face à la situation tragique des migrants qui traversent la Méditerranée dans des conditions dangereuses dans une tentative désespérée de fuir les zones de conflit.

Exploitant de manière ignoble la détresse de ces migrants, des trafiquants de migrants et d'êtres humains peu scrupuleux essaient de profiter d'eux en leur proposant de les aider à traverser la Méditerranée à des prix exorbitants. Le nombre de décès parmi ceux qui tentent la traversée de la Méditerranée est déjà en soi une crise humanitaire. Les images tragiques de migrants, en particulier celle du corps de ce petit garçon syrien de 3 ans échoué sur une plage, sont gravées à jamais dans notre mémoire collective. Nous ne pouvons pas laisser cette situation persister.

Le texte qui vient d'être adopté appelle à agir pour mettre un terme aux activités des trafiquants de migrants et d'êtres humains grâce à des mesures telles que l'inspection et la saisie des navires soupçonnés d'être impliqués dans de telles activités. Dans le même temps, la résolution définit clairement et très précisément les paramètres de ces mesures et donne la priorité au fait de sauver la vie et d'assurer la sécurité et la sûreté des migrants conformément aux normes internationales applicables. Bref, le texte établit un équilibre délicat entre la nécessité d'assurer la protection humanitaire des victimes de trafiquants de migrants et d'êtres humains et les préoccupations légitimes en matière de sûreté et de sécurité, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États concernés.

La Malaisie ne sera pas en reste et est prête à accueillir 3 000 migrants qui fuient le conflit en Syrie, comme l'a annoncé le Premier Ministre malaisien, M. Najib Razak, durant le débat général de l'Assemblée générale la semaine dernière (voir A/70/PV.22). Nous exhortons tous les pays en mesure de le faire à envisager de prendre des mesures similaires.

Le défi posé par les réseaux de trafiquants de migrants et d'êtres humains ne se limite pas uniquement à la Méditerranée. L'Asie du Sud-Est n'est pas non plus à l'abri de ce problème. La mise en œuvre de cette résolution sera l'occasion pour de nombreux pays confrontés à des situations tout aussi préoccupantes de s'appuyer sur les expériences et les stratégies de l'Union européenne dans leur riposte aux menaces et défis similaires qui se posent dans leur région. Cela étant, même si le texte adopté aujourd'hui permet de répondre aux préoccupations immédiates liées à la situation des migrants en Méditerranée, nous sommes tout à fait conscients qu'il faut s'attaquer sans tarder aux causes profondes de ce problème, en particulier les situations de conflit et de violence qui ont conduit ces individus à un tel désespoir.

À cet égard, la Malaisie renouvelle sa volonté d'œuvrer aux côtés des autres membres du Conseil, ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes, à la recherche d'un règlement pacifique aux divers conflits qui sévissent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et au-delà, dans le cadre de notre effort collectif visant à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela est vivement préoccupée par la grave crise humanitaire que vivent les réfugiés, les déplacés et les migrants, qui, suite à la tragédie de la guerre, à la déstabilisation politique, à la pauvreté, au terrorisme et à la violence généralisée qui sévissent dans plusieurs régions d'Afrique et du Moyen-Orient, essaient désespérément, parfois au péril de leur vie, d'atteindre des destinations plus sûres. Notre peuple tient à exprimer toute sa solidarité envers ces milliers d'êtres humains qui ont été stigmatisés et vilipendés. De même, nous condamnons catégoriquement l'existence

d'organisations criminelles qui s'enrichissent grâce au trafic de migrants et de la traite d'êtres humains, et exploitent le fait que ces personnes tentent désespérémemt de préserver leur intégrité physique ou d'échapper à la pauvreté extrême et à la faim.

Ce phénomène terrible s'est intensifié au cours des deux dernières années, au fur et à mesure que la situation politique, économique et militaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a continué de se détériorer à cause de l'ingérence étrangère, de l'interventionnisme militaire et de la guerre.

Le Venezuela, à l'instar d'autres pays d'Amérique latine, a toujours accueilli en son sein des milliers de réfugiés et de migrants qui, à diverses époques, sont venus trouver sécurité, paix et perspectives d'avenir sur notre terre. Nous sommes une zone de paix, un peuple profondément solidaire et respectueux des droits de l'homme et c'est pour cette raison que nous estimons qu'on ne peut aborder sous un angle militaire la crise humanitaire actuelle des réfugiés qui essaient désespérément de traverser la Méditerranée, sous prétexte de lutter contre la criminalité transnationale organisée. Ce n'est pas en érigeant des murs ou par une action militaire qu'on trouvera une solution à ce grave problème.

Le règlement de cette crise humanitaire ne peut se résumer à éviter que les réfugiés ne soient retenus par milliers dans la zone de désespoir grâce à l'action militaire. Il s'agit d'un problème humanitaire, ce qu'il faut éviter c'est que des centaines de milliers de réfugiés et de migrants désespérés continuent de fuir l'Afrique du Nord ou le Moyen-Orient.

La République bolivarienne du Venezuela s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2240 (2015) sur le trafic de migrants et la traite d'êtres humains en mer Méditerranée, adoptée aujourd'hui par le Conseil, parce que nous estimons que ce grave problème est abordé sous un angle complètement erroné et que loin de remédier à la tragédie que vivent ces êtres humains, cette résolution va plutôt aggraver le problème en l'envisageant d'un point de vue militaire et non sous un angle préventif et multidimensionnel. La simple possibilité de l'application du Chapitre VII de la Charte, dont procède la présente résolution, c'est-à-dire l'emploi de la force militaire, pour faire face à la situation humanitaire des migrants, est une grave erreur et c'est un précédent dangereux que crée ici le Conseil de sécurité au détriment et en usurpation des attributions et des questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Venezuela s'élève donc contre le traitement sécuritaire de la question des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, comme c'est le cas ici. La complexité et le caractère multidimensionnel de cette problématique exigent qu'on l'aborde globalement, au-delà de la démarche purement militaire et sécuritaire que cherchent à promouvoir certains États au sein de cet organe. Il faut examiner les causes profondes qui poussent des personnes à entreprendre de dangereuses traversées maritimes et les raisons pour lesquelles une partie de cette population devient victime du trafic de migrants et de la traite des êtres humains.

La résolution adoptée, en autorisant l'emploi de la force, constitue à notre sens une mesure disproportionnée qui crée un précédent dangereux pour le traitement de cette question à l'avenir. Nous considérons que ce n'est pas en usant de la force contre ces personnes ni en érigeant ce phénomène en infraction que l'on trouvera une solution à cette tragédie humaine. Il semblerait que, par-delà l'argument de la lutte contre les bandes criminelles, le but de cette résolution soit simplement d'éviter que ces êtres humains puissent atteindre une destination plus sûre; c'est-à-dire qu'elle impose les murs comme politique. Pour finir, nous aurons donc un monde dans lequel les pays riches seront entourés de murs qui les empêcheront de voir et de ressentir la terrible réalité des peuples pauvres assaillis par les guerres qui, dans leur majorité, sont appuyées et encouragées par les centres de pouvoir de ces pays riches.

Les droits fondamentaux de ces citoyens et leur situation humanitaire doivent l'emporter sur les considérations matérielles ou sur une conception de la sécurité qui met en péril la vie de personnes innocentes qui, foncièrement, sont victimes de ce drame, quelles que soient leurs motivations. Nous devons le dire clairement : la tragédie humanitaire des migrants à laquelle nous assistons, et qui devrait faire l'objet d'un débat plus large et démocratique à l'Assemblée générale des Nations Unies, a à sa racine, comme élément fondamental, l'intervention militaire et la guerre en Iraq, en Libye et en Syrie, de même que l'expansion du phénomène du terrorisme et des activités des acteurs non étatiques et groupes violents qui ont été entraînés, financés et armés pour être utilisés comme instruments de déstabilisation politique afin de renverser des gouvernements et de répondre aux considérations géopolitiques des grands centres de pouvoir.

Par ailleurs, la circulation incontrôlée et toujours croissante d'armes légères et de petit calibre, les groupes terroristes et le chaos provoqué en Afrique du Nord par l'intervention en Libye ont exacerbé les problèmes politiques, économiques et sociaux des pays d'autres régions d'Afrique, dont un grand nombre est l'objet de sanctions, de blocus et de véritables sièges économiques où la pauvreté est un problème chronique. Tout cela n'a fait qu'accroître l'exode de ces peuples africains qui connaissent tous les types de tragédies dans leur périple jusqu'à l'arrivée aux côtes de la Méditerranée. Ainsi, cette résolution d'aujourd'hui n'aborde donc qu'une infime partie de ce problème complexe, la dernière partie de cette triste histoire.

Nous aurions aimé que cet organe participe à un débat plus large et démocratique sur cette question, permettant de coordonner les mesures à tous les niveaux pour améliorer la situation humanitaire. Nous aurions aimé que l'Union africaine soit des nôtres en tant qu'acteur clef du traitement de cette situation, de même que d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux des zones touchées par un conflit. Ce que doit faire le Conseil de sécurité, c'est de mettre fin aux guerres et au terrorisme, en plus d'exiger qu'il soit mis fin au financement et à l'approvisionnement en armes des groupes terroristes qui ont fait tant de tort aux peuples du Moyen-Orient et de l'Afrique.

Le Venezuela, notre pays, a proposé d'accueillir 20 000 migrants et réfugiés, et nous espérons que tous les pays en mesure de le faire ouvriront les bras à ces êtres humains et les accueilleront, et qu'ils cesseront d'élever des murs pour les protéger de la réalité. Nous ne voulons plus voir, personne ne veut plus voir, d'images tragiques d'enfants noyés sur les côtes d'un monde qui leur a refusé le droit de vivre en paix.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Nous avons appuyé la résolution 2240 (2015) sur la lutte contre le trafic de migrants en Méditerranée car nous connaissons l'ampleur de la tragédie et savons que des mesures doivent être prises pour sauver des vies. Notre délégation tient cependant à souligner qu'il ne sera guère possible d'accomplir de réels progrès dans le règlement de la crise actuelle si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes de la migration, en nous attaquant aux crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en étroite collaboration avec les pays d'origine et de transit, et en menant une action collective au niveau international pour mettre en place des mécanismes efficaces permettant de répondre au problème des réfugiés et des migrants.

Nous attendons de ceux qui appliqueront cette résolution qu'ils se conforment rigoureusement aux règles pertinentes du droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et, surtout, qu'ils assurent la sécurité des migrants. Toute interprétation élargie de la résolution est inacceptable. La résolution est sans ambiguïté aucune et ses dispositions sont absolument claires.

Les mesures autorisées par la résolution qui seront prises au large des côtes libyennes devront être dictées, comme l'indique clairement le texte, par les circonstances spécifiques dans le but de sauver les migrants ou les victimes de la traite humaine, uniquement pour lutter contre les entités impliquées dans le trafic de migrants et la traite d'êtres humains au large des côtes libyennes. En outre, il faut accorder la priorité absolue à la sécurité des personnes à bord.

La résolution indique également que les migrants, notamment les demandeurs d'asile, doivent être traités avec humanité et dignité et dans le plein respect de leurs droits. Nous nous félicitons que la résolution prévoie un mécanisme de suivi de l'état d'avancée des mesures prises, y compris sous la forme de rapports du Secrétaire général. Nous entendons suivre de près toutes les mesures prises concernant les navires allant et venant dans cette région.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2240 (2015) relative à la question du trafic de migrants en Méditerranée que le Conseil de sécurité vient d'adopter. La Chine est consciente de la gravité et du caractère urgent de cette question et espère que l'adoption de la résolution contribuera à régler comme il se doit le problème. Nous espérons également que les États Membres appliqueront cette résolution intégralement et strictement, en respectant scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés et en traitant à titre absolument prioritaire l'objectif de sauver des vies innocentes et de protéger la dignité humaine dans le strict respect des règles pertinentes du droit international.

Les causes de la migration illégale sont complexes. La communauté internationale doit les aborder de manière intégrée, en s'employant à éliminer la pauvreté extrême et à s'attaquer à l'agitation sociale et aux conflits armés, à l'origine du problème. Dans le même temps, il faut respecter la volonté des pays concernés. La

communication et la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales sont essentielles. Nous nous félicitons des efforts accrus qui vont être faits par les pays concernés à cette fin.

M. Delattre (France) : La France soutient pleinement et coparraine le texte présenté aujourd'hui (résolution 2240 (2015)), qui constitue le fruit d'une concertation étroite entre les quatre membres européens du Conseil de sécurité et leurs autres partenaires du Conseil. L'objectif de ce texte consiste à donner aux États membres de l'Union européenne les garanties juridiques nécessaires pour mener à bien les opérations prévues dans le cadre de la phase 2a de l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale, l'opération Sophia, mises en œuvre depuis le 7 octobre. Il s'agit notamment de l'inspection et, le cas échéant, de l'arraisonnement et de la saisie en haute mer des navires et des embarcations utilisés pour le trafic de migrants. Nous avons veillé à ce que le contenu du texte définisse de manière précise les circonstances dans lesquelles le recours à la force serait autorisé pour faire face à la résistance de trafiquants, ainsi qu'à inclure des garanties robustes en faveur de la protection des droits des migrants et des réfugiés qui se trouveraient à bord des navires en question. Nous pensons qu'il est plus que jamais urgent d'agir pour apporter une réponse globale à la crise migratoire en Méditerranée et aux situations tragiques qu'elle engendre et que nous connaissons tous. Ce texte constitue une partie de cette réponse, d'autres doivent suivre.

Notre conviction est que le Conseil ne saurait rester une voix silencieuse dans le contexte dramatique que connaît actuellement la Méditerranée.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili a voté pour la résolution 2240 (2015), parce qu'elle prévoit des mesures pour faire face à une situation exceptionnelle d'une extrême gravité. Des situations aussi tragiques que celle des réfugiés et des migrants en Méditerranée exigent que les États agissent conformément au droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés afin de garantir des normes de protection fondamentales.

La traite des êtres humains et le trafic de migrants sont des actes et comportements illicites passibles de sanctions qui doivent être traités dans le cadre fixé par le droit international et le droit humanitaire applicable. Cette situation ne doit pas conduire à la criminalisation des personnes qui se trouvent dans la catégorie de migrants ou de réfugiés. Le Chili est fermement convaincu que les causes profondes de ces phénomènes doivent être examinées par les divers organes du système des Nations Unies dans le cadre de leurs juridictions respectives, ce qui contribuerait à réduire la précarité des personnes exploitées par les trafiquants.

Il incombe à l'Organisation dans son ensemble de faire en sorte que les États puissent agir de concert dans un esprit de solidarité pour répondre aux besoins humanitaires que ces phénomènes engendrent et pour sanctionner les comportements qui portent atteinte à la dignité et aux droits de tous les êtres humains.

Enfin, nous rappelons que selon nous, la résolution qui vient d'être adoptée donne aux États ou aux organisations régionales, dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, le droit d'intercepter les bateaux en haute mer, au large des côtes libyennes, uniquement dans les cas où il existe des motifs raisonnables de soupçonner un trafic de migrants ou une traite d'êtres humains, et toujours dans le cadre juridique des normes fixées par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

M^me^ Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie a voté pour la résolution 2240 (2015), parce qu'elle reflète notre position. Nous estimons qu'il est très important d'aider le Gouvernement libyen à lutter contre la criminalité organisée et à protéger les personnes vulnérables et les réfugiés face aux dangers liés à la traite des êtres humains en Méditerranée. Ce phénomène a déjà fait des milliers de morts. Cependant, la Jordanie tient à souligner plusieurs points.

Premièrement, cette résolution ne doit pas être comprise ou interprétée par tout État ou toute partie comme l'autorisation de contourner les dispositions du droit international des réfugiés ou de violer les principes juridiques régissant le recours à la force. Deuxièmement, le septième alinéa du préambule de la présente résolution ne doit pas être interprété de façon restrictive, notamment en ce qui concerne la définition du terme « réfugié ». La protection et le respect du droit international des réfugiés de guerre doit faire partie intégrante de la présente résolution, étant donné que ces réfugiés représentent une grande partie des victimes de la traite des êtres humains en Méditerranée, en provenance de Syrie et d'autres pays. Je parle ici du point de vue d'un État qui connaît la situation de première main. Malgré ses ressources limitées, la Jordanie a accueilli de nombreux réfugiés, qui représentent actuellement 20 % de sa population.

Cette résolution ne doit pas être un bouclier pour tout État ou toute partie qui tenterait de violer les dispositions du droit international. Nous devons assumer la responsabilité de toute violation. À cet égard, je tiens à rappeler que le recours à la force, conformément au paragraphe 10 de la résolution, doit être de portée limitée, car l'emploi de la force contre des acteurs non étatiques dans le cadre de la traite des êtres humains en mer Méditerranée ne fait pas partie des normes juridiques qui permettent aux parties de recourir à la force. Je fais allusion, à cet égard, au *jus ad bellum*.

M^me^ Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Deux mille neuf cent quatre-vingt-huit : c'est le nombre de personnes qui, d'après l'Organisation internationale pour les migrations, ont trouvé la mort en essayant de traverser la Méditerranée depuis le début de l'année. Il s'agit là des morts dont nous avons connaissance, mais nous savons que le nombre réel est sans aucun doute beaucoup plus élevé.

La résolution adoptée par le Conseil de sécurité aujourd'hui vise à s'attaquer à un aspect de la crise des réfugiés et des migrants en autorisant les États membres de l'Union européenne à jouer un rôle plus énergique dans le sauvetage des réfugiés et des migrants se trouvant à bord de bateaux en provenance de la Libye, et dans la poursuite des trafiquants. C'est important. Les trafiquants exploitent le désespoir des personnes qui fuient la violence et les privations. Ils les soumettent systématiquement à des violences sexuelles, les extorquent et les battent, et les transportent dans des conditions épouvantables, les privant de vivres et d'eau et les entassant les uns sur les autres comme s'ils étaient des marchandises dans les cales d'un navire. Beaucoup d'entre eux périssent durant le voyage et certains sont retrouvés pris au piège, ou morts, dans des conteneurs qui ont été verrouillés de l'extérieur.

Mais vu l'ampleur de la crise actuelle, il nous faut également parler en toute franchise des défis auxquels nous devons encore faire face, et quand je dis « nous », je veux parler non seulement du Conseil de sécurité, mais de la communauté internationale dans son ensemble. J'en évoquerai juste quelques-uns.

Nous devons combler les lacunes croissantes face aux besoins des personnes secourues et de celles qui ont survécu à ces traversées périlleuses. Chaque jour, ces personnes arrivent par milliers en Europe – rien que cette année, elles sont près de 530 000. Il en va de même pour le nombre record de réfugiés de la région, dont plus de 4 millions de Syrie, qui passent en moyenne plus de temps loin de leur foyer. En 1993, il y a un peu plus de 20 ans, les réfugiés vivaient en exil pendant une durée moyenne de neuf ans. Aujourd'hui, cette moyenne se situe entre 20 et 25 ans et va croissant.

Nous sommes convaincus que c'est aux États qu'incombe la responsabilité de protéger les droits de l'homme de toute personne se trouvant sur leur territoire, y compris les migrants et les réfugiés. Nous devons veiller à ce que les besoins de ces populations soient satisfaits, que leurs enfants puissent aller à l'école, que leurs malades soient soignés et que leurs familles soient nourries. Et, bien entendu, comme d'autres l'ont dit, nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin aux conflits et réduire l'extrême pauvreté qui pousse de nombreuses personnes à quitter leur foyer. Comme nous le savons tous, tant que le régime Assad larguera des barils d'explosifs sur des quartiers civils, que le Gouvernement érythréen réprimera et enrôlera de force ses citoyens pour des périodes indéfinies ou que les milices soutenues par le Gouvernement soudanais raseront des villages au Darfour, il y aura des Syriens, des Érythréens, des Soudanais et tant d'autres qui rempliront les embarcations quittant la Libye et ses côtes, entre autres voies de passage, aussi périlleuse que soit la traversée.

Les États-Unis se sont engagés à contribuer à cet effort, d'abord en accueillant plus de personnes qui fuient ces dangers et en fournissant un appui supplémentaire afin de combler les lacunes croissantes pour les personnes qui ont déjà pris la fuite. Rien que ces dernières semaines, le Président Obama s'est engagé à admettre 70 000 réfugiés cette année, 85 000 l'année prochaine et 100 000 l'année d'après. Il a également annoncé un montant de près de 419 millions de dollars d'aide supplémentaire destinés aux réfugiés et aux déplacés syriens, qui s'ajoutent aux plus de 4,5 milliards de dollars que nous avons déjà alloués à cette cause cruciale. Mais même avec tout cela, nous savons qu'il faudra trouver les moyens de faire davantage, et nous nous y emploierons.

Pour finir, j'encourage chaque membre du Conseil, voire chaque Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, à exhorter son pays à trouver les moyens concrets de jouer le rôle qui lui revient afin de surmonter cette crise, dont l'ampleur est bien trop grande pour qu'un seul pays ou une seule région puisse y faire face.

M^me^ Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons que la résolution 2240 (2015),

que la Lituanie a parrainée, ait finalement été adoptée. Lorsque la Haute Représentante de l'Union européenne, M^me^ Federica Mogherini, s'est adressée au Conseil au mois de mai (voir S/PV.7439), elle a souligné qu'il était urgent de mettre un terme aux souffrances et à la crise humaines en Méditerranée. Les réseaux prédateurs de trafiquants et de contrebande se repaissent des tragédies humaines en Syrie, en Iraq, en Afghanistan et ailleurs. L'argent qu'ils extorquent aux personnes fuyant la destruction se retrouve aux mains de trafiquants d'armes, de réseaux du crime organisé et de terroristes, contribuant ainsi à alimenter de nouveaux cycles interminables de violence et de mort. Il nous faut absolument mettre un terme à l'évolution de cette industrie qu'est la traite d'êtres humains.

La résolution que nous venons d'adopter envoie un message fort à tous ceux qui, sans scrupules et avec cynisme, cherchent à tirer profit de la souffrance humaine. Elle permet de s'attaquer plus rapidement et plus efficacement aux réseaux de traite d'êtres humains. Elle permet en outre de prendre des mesures pour sauver des vies tout en garantissant le respect de la dignité et des droits fondamentaux des victimes de la traite. L'opération navale de l'Union européenne n'est que l'une des nombreuses mesures dans le cadre des efforts incessants et globaux que déploie l'Union européenne pour résoudre la crise de la traite des personnes. La coopération entre les pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe est essentielle, tout comme l'est la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. À cet égard, nous saluons tout particulièrement la coopération et l'engagement de la Libye sur cette question, en s'efforçant de redéfinir et de reconstruire son avenir de manière pacifique. Nous attendons avec intérêt le prochain sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne à Malte, qui fera fond sur les processus de coopération qui existent déjà entre l'Europe et l'Afrique dans le but d'améliorer l'aide, de renforcer la coopération concernant les politiques de retour et de réadmission, et de lutter contre l'exploitation et le trafic de migrants.

Même si cette crise est souvent qualifiée de crise européenne des migrants, n'oublions pas les causes principales qui incitent les populations à quitter leurs foyers. Les conflits prolongés, l'effondrement de la gouvernance et de l'état de droit, les régimes oppressifs et la corruption généralisée, l'exclusion des minorités et les mauvais traitements qui leur sont infligés, les inégalités extrêmes, les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme sont autant de facteurs qui entraînent des déplacements de population et des flux de réfugiés. Il est donc essentiel de s'attaquer aux causes profondes qui poussent les gens à s'enfuir de chez eux. Si l'on ne s'attaque pas aux facteurs déterminants, nous n'aurons plus qu'à continuer de recoller les morceaux, tout en assumant les lourdes conséquences des flux migratoires et de l'exploitation cynique des tragédies humaines par des profiteurs sans scrupules, des bandes de criminels et des terroristes.

M^me^ Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se félicite de l'adoption de la résolution 2240 (2015), qui vise à faire face à la menace découlant du trafic de migrants et de la traite d'êtres humains en Méditerranée, qui s'est transformée en une grave crise humanitaire. En tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses protocoles, le Nigéria appuie les mesures légitimes prises pour lutter contre la traite des personnes.

Les activités des passeurs et des trafiquants d'êtres humains qui opèrent en Méditerranée continuent de mettre en danger des vies humaines. Comme nous venons de l'entendre, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont péri en mer alors qu'ils tentaient de trouver refuge hors de leurs frontières. Le Nigéria condamne dans les termes les plus forts le mépris absolu pour la vie humaine dont ont fait preuve les passeurs et les trafiquants. Dans le même ordre d'idées, nous condamnons les mauvais traitements infligés aux migrants, aussi bien dans les pays de transit que de destination. Il s'agit d'une violation du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés. Nous demandons instamment à tous les États de garantir à tous les migrants un traitement humain et digne.

La lutte contre la criminalité transnationale organisée exige assurément une coopération internationale. L'un des aspects importants de cette coopération est l'échange de renseignements. C'est indispensable pour enrayer les réseaux illicites de trafiquants. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent collaborer en la matière et dans d'autres domaines. En effet, tout le monde doit mettre la main à la pâte.

L'adoption de cette résolution aux réseaux de trafiquants envoie le message fort et sans équivoque selon lequel les jeux sont faits. La traite des personnes ne sera désormais plus une source de profits. Si la résolution est scrupuleusement appliquée, elle servira à terme, nous l'espérons, de modèle pour d'autres régions du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux victimes de la traite des personnes. Rien que cette année, près de 3 000 personnes ont perdu la vie en tentant de traverser la Méditerranée dans l'espoir tout simplement d'un avenir meilleur. L'opération Sophia lancée par l'Union européenne, qui doit son nom à la naissance d'un enfant sur un bateau allemand après le sauvetage de sa mère somalienne, résume l'esprit de l'initiative qui nous réunit aujourd'hui. Cette mission de surveillance et de sauvetage a pour principal objectif de sauver des vies et de lutter contre la traite d'êtres humains.

La résolution 2240 (2015) que nous venons d'adopter est un premier pas avant le bond qualitatif que nous devrons effectuer au moment de relever ces défis. L'Espagne constate depuis quelque temps l'exploitation sans scrupules dont des millions de personnes sont victimes en Méditerranée. Nous avons été des pionniers dans la promotion d'une démarche globale visant à faire face au phénomène de la migration, une démarche fondée sur une alliance entre les pays d'origine, de transit et de destination. Nous entretenons une coopération excellente avec le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, l'Algérie et d'autres pays africains. Nous avons fait partie des promoteurs de ce que l'on appelle le Processus de Rabat, et, par la suite, du Processus de Khartoum pour l'Afrique de l'Est. C'est dans ce cadre que l'Espagne exprimera une fois encore son plein engagement à l'occasion du prochain sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne, prévu en novembre à Malte.

Pour terminer, je remercie tous les membres du Conseil du soutien apporté à l'adoption de la résolution, et en particulier nos voisins du continent africain, à savoir l'Angola, le Tchad et le Nigéria, avec qui nous continuerons de travailler dans les mois à venir pour relever ce défi. Nous espérons également recevoir la confirmation des excellentes nouvelles en provenance du Maroc, et pouvoir compter sur un Gouvernement d'entente nationale en Libye. Ce serait la meilleure contribution possible à la paix et à la sécurité dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à remercier le Conseil de me donner la possibilité de prendre la parole à cette séance importante.

Je remercie en outre la délégation britannique, et en particulier l'Ambassadeur Rycroft, des efforts et de la coopération dont ils ont fait montre lors de l'élaboration de la résolution 2240 (2015), qui vient d'être adoptée par le Conseil. C'est une résolution qui répond aux souhaits de l'Union européenne et prend en considération les préoccupations de la Libye et du continent africain. Qui plus est, la résolution constitue une mesure importante permettant de sauver des vies et de réduire les dangers auxquels sont exposés les migrants. C'est une mesure qui, nous l'espérons, sera suivie d'autres en vue de mettre un terme à la crise des migrants en Méditerranée orientale.

Nous sommes conscients de la gravité de la menace que le trafic des migrants et la traite des personnes font peser sur la paix et la sécurité internationales et nous sommes sensibles au fait que l'Union européenne veuille réduire les risques encourus par les migrants sans papier en mer Méditerranée. Nous sommes conscients aussi du très lourd fardeau financier assumé par certains pays de l'Union européenne du fait de la migration clandestine. Mais cela n'empêche pas la Libye de continuer à penser que certaines initiatives pour régler la crise peuvent en fait provoquer un afflux supplémentaire de migrants et aider les passeurs à faire davantage de profits encore, et cela aussi longtemps que le Gouvernement libyen ne sera pas en mesure d'étendre son autorité à tout le territoire et ne recevra pas l'appui nécessaire pour assurer le contrôle de ses frontières.

Nous savons tous que la lutte contre le phénomène des migrations illégales ne peut être menée par les seuls moyens répressifs, ou uniquement au niveau des pays de transit ou des pays de destination. C'est davantage dans les pays d'origine qu'il faut agir, en s'attaquant aux causes profondes, qui sont pour l'essentiel les conflits armés, les catastrophes et la pauvreté. Remédier à ces causes suppose un effort international concerté pour aider les gouvernements des pays concernés à garantir la paix sociale et à promouvoir le développement local. Et nous espérons vivement que l'Union européenne et les pays développés joueront un rôle déterminant à cet égard, en consultation avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et les pays concernés. Toutefois, ce qui est à l'ordre du jour aujourd'hui ce n'est pas tant la lutte contre les migrations illégales en général, que

l'un de leurs aspects, à savoir le nombre de plus en plus important de migrants qui traversent clandestinement la Méditerranée pour passer de l'Afrique à l'Europe, et l'augmentation catastrophique du nombre de migrants qui périssent en mer.

Je ne pense pas qu'il se trouve quelqu'un pour s'opposer à un effort international dont le but est de prévenir de nouvelles pertes de vies en Méditerranée et de mettre fin à cette tragédie humaine, pour peu que cet effort soit mené dans le respect du droit international, et en particulier de la souveraineté des pays et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. La Libye, en tant que pays concerné au premier chef, n'est pas opposée au déploiement de forces navales européennes dans les eaux internationales en Méditerranée pour venir au secours de migrants qu'on aide à faire passer clandestinement, ni même qu'on s'en prenne, s'il y a lieu, aux passeurs et à leurs embarcations quand ils se trouvent dans les eaux internationales. Mais nous demandons qu'il y ait coordination et coopération entre l'Union européenne et les pays concernés, surtout en cas d'opérations militaires dans les zones économiques exclusives. À cet égard, la Libye met en garde contre toute mauvaise interprétation de la résolution 2240 (2015) ou toute opération de l'Union européenne qui conduirait à des activités de pêche illégales et au pillage des ressources halieutiques dans les eaux relevant de la souveraineté libyenne.

La Libye estime que plus les migrants sauront qu'ils ne courent plus ou quasiment plus le risque de périr en mer, plus ils seront nombreux, et plus nombreuses seront les personnes qui entrent en Libye par ses frontières quasi ouvertes. Bien évidemment, il est extrêmement difficile à la Libye d'accueillir ces migrants par milliers et de garantir leurs droits et leur dignité, une situation qui fait peser un poids supplémentaire sur les autorités libyennes tandis qu'elles luttent contre le terrorisme, s'efforcent d'étendre leur autorité à tout le territoire malgré des moyens financiers limités, et ne peuvent toujours pas fournir à leur armée les armes dont elle a besoin, obstacle qui, nous l'espérons, sera levé très rapidement. Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que le chaos qui continue de régner à Tripoli, la capitale libyenne, faute de contrôle politique sur les milices qui l'occupent et sur celles qui contrôlent les régions d'où partent les embarcations, est la cause principale de l'augmentation sans précédent du nombre de migrants. La communauté internationale peut contribuer à changer cette situation en appuyant l'accord qui doit intervenir entre les Libyens sur la formation d'un gouvernement d'union nationale.

La stabilité en Libye suppose qu'entre deux et trois millions de travailleurs émigrés puissent y trouver un emploi décent, ce qui réduira automatiquement les flux migratoires en Méditerranée. L'Union européenne a joué un rôle important à l'appui du dialogue politique libyen et nous lui en sommes reconnaissants. Nous sommes convaincus à cet égard que les négociations en cours à Skhirat, au Maroc frère, aboutiront à la formation d'un gouvernement d'union nationale, et que nous pourrons alors nous attaquer aux nombreux problèmes graves que connaît le pays, notamment celui de la migration illégale. La Chambre des députés et le Gouvernement ont choisi la voie de la souplesse et du pardon en vue de régler les différends entre Libyens et collaborent pleinement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernardino León, dans ses efforts pour qu'un gouvernement d'union nationale soit formé. Ils se sont entendus sur les mesures qui s'imposent pour rétablir la sécurité et mettre fin au chaos en Libye.

La Chambre des députés a fait de difficiles concessions pour satisfaire ceux qui rejetaient les résultats des élections, et nous nous félicitons que les parties réunies à Skhirat aient annoncé hier être parvenues à un accord sur le nom du président d'un gouvernement d'entente nationale et sur la formation d'un cabinet. Nous saluons le courage de toutes les parties à la négociation, qui ont agi dans l'intérêt du pays, et nous espérons que cet accord sera approuvé par la Chambre des députés et appuyé par le peuple libyen et tous les acteurs politiques et les groupes armés dans toutes les villes et dans tous les villages libyens, afin que le Gouvernement puisse, une fois formé et investi dans ses fonctions, reprendre le contrôle des institutions publiques dans la capitale et étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire, seule garantie pour améliorer les conditions de vie des Libyens et mettre fin, ou du moins réduire drastiquement, les migrations illégales en Méditerranée. En conclusion, je voudrais réaffirmer que les autorités libyennes restent disposées à coopérer dans la limite de leurs moyens à tout effort international visant à atténuer les souffrances des migrants clandestins.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

La séance est levée à 11 h 20.